

Arrêté n°2025-006-IAE
Arrêté portant composition de jury d'examens
Arrêté de nomination du jury de master Monnaie Banque Finance et Assurance parcours Bancassurance et Finance durable et parcours Conseiller patrimonial agence
La directrice de l'IAE,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;

Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de master Monnaie, Banque, Finance, Assurance du parcours Bancassurance et finance durable et du parcours Conseiller patrimonial agence est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre parcours Bancassurance et finance durable	2 nd semestre parcours Bancassurance et finance durable	1 ^{er} et 2 nd semestres parcours Conseiller patrimonial agence	Année et diplôme
M1	Président : Sandrine LELOUP, EC	Président : Sandrine LELOUP, EC	Président : Patrick LE MESTRE, EC	Président : Patrick LE MESTRE, EC
	Nathalie AUDIGIER, EC	Nathalie AUDIGIER, EC	Olivier ADOUKONOU, EC	Catherine GOULLET, EC
	Emmanuel CARRE, EC	Emmanuel CARRE, EC	Anne-Charlotte PERROQUIN, P	Sandrine LELOUP, EC
	Nadine DE LA PALLIERE, EC	Susan METAIS, E		
	Saker SABKHA, EC	Saker SABKHA, EC		



	3 ^{ème} et 4 ^{ème} semestres + année parcours Bancassurance et finance durable	Année parcours Conseiller patrimonial agence	Mention et diplôme
M2	Président : Saker SABKHA , EC	Président : Patrick LE MESTRE , EC	Président : Patrick LE MESTRE , EC
	Emmanuel CARRÉ, EC	Brigitte LOTTI, EC	Catherine GOULLET, EC
	Sandrine LELOUP, EC	Anne-Charlotte PERROQUIN, P	Saker SABKHA, EC
	Patrick MORISSEAU, E		

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

A Vannes, le 01/12/2025

Yolande PIRIS

